



DCM2024/0222-05

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2024

Etaient présents : Arnel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Christine BUGNY-BRAILLY, Elise CADOUR, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Anne-Lise GOURIOU (pouvoir à Thomas PLUVINAGE) ;

Absente excusée : Myriam BOUGARAN,

A été élu secrétaire de séance : Chantal VAUTRIN.

OBJET : DENOMINATION DE LA VOIE COMMUNALE N°7

Rapporteur : Monsieur Maurice JOLY

La voie communale n° 7 desservant Le lieu-dit Kerahéré nécessite d'être dénommée afin d'être identifiée par les services de secours et de permettre aux riverains de disposer d'une adresse précise.

Il est proposé au conseil municipal la dénomination suivante :

chemin de Kerahéré : entre la route de Ploudalmézeau et les maisons riveraines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer cette voie : chemin de Kerahéré

Avis de la commission travaux, urbanisme, environnement : favorable à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Chantal VAUTRIN

Fait en mairie, le 23 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Arnel GOURVIL

